

Appel à projets « R&D » 2023

Le Labex Enigmass lance un appel à projets dans le but de financer des investissements permettant de progresser dans le développement de techniques novatrices en lien direct avec les thématiques du Labex et offrant des perspectives d'avancées scientifiques.

L'appel cible des projets de type « R&D booster », pour un montant se situant entre 10 et 20 k€, à dépenser en 2023, permettant d'amorcer ou de consolider un projet émergent.

Pour le présent appel, le directoire d'Enigmass envisage de sélectionner de trois à cinq projets. Le directoire n'envisage pas d'autre appel à projets « R&D » pendant la phase actuelle du Labex (2020-2024), sauf en cas de report d'un financement non-attribué cette année.

L'appel est ouvert à toutes les thématiques du Labex, avec les indications suivantes :

- Les projets portés par des chargés de recherche ou maîtres de conférence seront appréciés.
- Les projets peuvent être portés par des post-doctorants, à condition qu'au moins un chercheur ou enseignant-chercheur permanent soit impliqué dans le projet et que le contrat du porteur ou porteuse couvre une grande partie de 2023.
- Les projets en lien avec un travail de thèse (en cours ou prévu) seront appréciés.

Calendrier

- Publication de l'appel à projets : 7 juin 2022
- Date limite de réponse : 15 septembre 2022
- Communication des projets sélectionnés : octobre 2022

Réponse à l'appel à projets

Les porteurs ou porteuses sont invités à transmettre leur demande sous la forme d'un document de 5 pages maximum (hors annexes), rédigé en anglais et soumis par mail à l'adresse <direction@enigmass.in2p3.fr>.

La présentation du projet devra inclure les éléments suivants :

- Description du contexte scientifique global et local dans lequel s'inscrit le projet, positionnement par rapport aux axes scientifiques d'Enigmass.
- Description du projet : buts recherchés, méthode employée, livrables et résultats escomptés.
- Mise en œuvre du projet
 - Équipe impliquée (porteur ou porteuse de projet, physiciens permanents, IT, doctorants, postdoctorants).
 - Planning.
 - Budget détaillé, profil de dépenses réaliste, co-financements éventuels.
- Si le projet est lié à, ou pourrait déboucher vers, une demande de financement à l'échelon national ou international, le mentionner.
- Annexes : références ou documents (en nombre raisonnable) permettant d'apprécier la pertinence du projet (publications, notes techniques, devis...).

Sélection des projets

Les projets seront examinés par le directoire d'Enigmass, avec l'aide d'experts extérieurs, sur la base des critères suivants : qualité scientifique du projet ; potentiel d'innovation scientifique ou

technologique et/ou de développement de compétences ; faisabilité et opportunité ; positionnement dans le contexte (Labex, national, international) ; impact des résultats attendus ; effet levier potentiel.

Notes importantes

La date limite d'éligibilité des dépenses d'Enigmass2 conduit à imposer une certaine rigueur sur le calendrier des dépenses. Les sommes qui n'auront pas été engagées par les projets retenus à la date de fin prévue (fin 2023) sont susceptibles d'être reversées au budget du Labex et affectées à d'autres dépenses.

Si les porteurs et porteuses de projet ne seront pas soumis à des exigences lourdes et formelles en termes de rapports d'avancement, ils s'engagent à transmettre les informations nécessaires pour les rapports d'activité annuels du Labex. Ils tiendront le directoire du Labex régulièrement informé de la progression des dépenses, comparée au profil estimé, et de toute difficulté éventuelle survenant dans la conduite du projet. Ils pourront également être invités à présenter les résultats obtenus lors de réunions Enigmass.

Toute publication (article ou présentation) relative au projet devra mentionner le soutien du Labex Enigmass.